



## Conseil de sécurité

Soixante et unième année

**5520<sup>e</sup>** séance

Lundi 11 septembre 2006, à 10 h 30  
New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M. Vassilakis . . . . .	(Grèce)
<i>Membres :</i>	Argentine . . . . .	M. García Moritán
	Chine . . . . .	M. Liu Zhenmin
	Congo . . . . .	M. Gayama
	Danemark . . . . .	M <sup>me</sup> Løj
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M. Bolton
	Fédération de Russie . . . . .	M. Churkin
	France . . . . .	M. de La Sablière
	Ghana . . . . .	M. Christian
	Japon . . . . .	M. Oshima
	Pérou . . . . .	M <sup>me</sup> Tincopa
	Qatar . . . . .	M. Al-Bader
	République-Unie de Tanzanie . . . . .	M. Mahiga
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . .	Sir Emyr Jones Parry
	Slovaquie . . . . .	M. Burian

### Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

Rapport du Secrétaire général sur le Darfour (S/2006/591 et Add.1)

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



*La séance est ouverte à 11 heures.*

### **Minute de silence**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Aujourd'hui, cinq années se sont écoulées depuis les événements tragiques du 11 septembre 2001, date à laquelle 2 973 innocents ont perdu la vie dans des attentats terroristes lâchement perpétrés contre le World Trade Centre. Aujourd'hui, nous rendons hommage à ceux qui ont péri et faisons l'éloge des familles qu'ils ont laissées derrière eux et qui ont été forcées par le sort tragique de vivre sans leurs êtres chers. Nous rendons hommage au peuple et au Gouvernement des États-Unis, qui honorent solennellement leurs héros aujourd'hui.

Je prie les membres du Conseil de sécurité d'observer une minute de silence en l'honneur des victimes des attentats du 11 septembre.

*Les membres du Conseil de sécurité observent une minute de silence.*

### **Remerciements au Président sortant**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Étant donné que c'est la première séance du Conseil de sécurité pour le mois de septembre, je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage, au nom du Conseil, à S. E. Nana Effah-Apenteng, Représentant permanent du Ghana auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour la manière dont il a présidé le Conseil de sécurité pendant le mois d'août 2006. Je suis certain de me faire l'interprète de tous les membres du Conseil en exprimant notre profonde reconnaissance à l'Ambassadeur Effah-Apenteng pour le grand savoir-faire diplomatique avec lequel il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **Rapports du Secrétaire général sur le Soudan**

#### **Rapport du Secrétaire général sur le Darfour** (S/2006/591 et Add.1)

**Le Président** (*parle en anglais*) : Conformément à l'invitation faite par le Conseil en vertu de l'article 37 de son règlement intérieur provisoire, j'invite le représentant du Soudan à participer à la présente séance.

Conformément aux invitations faites par le Conseil en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, j'invite S. E. M. Yahya Mahmassani, Observateur permanent de la Ligue des États arabes auprès de l'Organisation des Nations Unies, S. E. M. Abdul Wahab, Observateur permanent de l'Organisation de la Conférence islamique auprès de l'Organisation des Nations Unies, et S. E. M<sup>me</sup> Alice Mungwa, Chargée d'affaires par intérim de la Mission permanente d'observation de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur le Darfour (S/2006/591 et Add. 1). J'appelle également l'attention des membres du Conseil sur le document S/2006/683, qui contient le texte d'une lettre datée du 21 août 2006, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Soudan auprès de l'Organisation des Nations Unies.

J'ai le plaisir de saluer la présence, à cette séance, du Secrétaire général, S. E. M. Kofi Annan, après le périple qu'il a effectué depuis la séance de la semaine dernière. Je l'invite à prendre la parole.

**Le Secrétaire général** (*parle en anglais*) : La tragédie que connaît le Darfour est arrivée à un point critique. Elle mérite l'attention la plus grande et une action urgente du Conseil. Il est essentiel que nous parlions tous franchement des événements survenus et de ce qu'il faudra faire pour mettre fin à la souffrance de tant de millions de personnes. Je suis très heureux de constater que l'Union africaine, la Ligue des États arabes et l'Organisation de la Conférence islamique sont représentées ici aujourd'hui. Il est également important que le Gouvernement soudanais participe à cette séance.

Nous avons tous entendu les récentes informations profondément consternantes faisant état de la reprise de combats entre les diverses factions, en particulier dans le Nord-Darfour. Des milliers de soldats des Forces armées soudanaises ont été déployés dans la région en violation manifeste de l'Accord de paix pour le Darfour. Pire encore, la région a été soumise à de nouveaux bombardements aériens. Je

condamne fermement cette escalade. Le Gouvernement doit cesser immédiatement son offensive et s'abstenir de toute nouvelle action de cette nature.

Les récents affrontements ont encore intensifié les malheurs d'une population qui a déjà bien trop souffert. Encore une fois, des personnes ont été déplacées. Le nombre total de personnes déplacées atteint aujourd'hui le chiffre de 1,9 million. Près de 3 millions de personnes au Darfour ne peuvent compter que sur l'aide internationale pour se nourrir, se loger et se faire soigner. En raison des combats, il est devenu beaucoup plus difficile pour les travailleurs humanitaires d'avoir accès à ces personnes.

En juillet, l'insécurité a empêché le Programme alimentaire mondial (PAM) de distribuer des vivres à 470 000 personnes qui en avaient désespérément besoin. En août, le PAM est venu en aide à la population du Sud-Darfour; cependant, dans le Nord-Darfour, quelque 355 000 personnes n'ont pas accès à l'aide alimentaire, dans la plupart des cas pour le troisième mois consécutif. Depuis juillet 2004, date à laquelle j'ai signé un communiqué commun avec le Ministre des affaires étrangères du Soudan, l'accès n'a jamais été aussi fortement limité.

Les travailleurs humanitaires continuent d'être victimes d'actes de violence brutale, de harcèlements physiques et de calomnies. Un grand nombre de leurs véhicules ont été volés. Douze travailleurs humanitaires ont perdu la vie au cours des deux derniers mois seulement, soit plus que durant les deux années précédentes. Nous rendons hommage à leur sacrifice, mais nous ne pouvons et ne devons pas accepter les actes qui en sont la cause. Le personnel humanitaire doit pouvoir travailler sans entrave et en toute sécurité.

À mesure que l'accès devient plus difficile, les acquis humanitaires des deux dernières années sont battus en brèche. À moins que la sécurité ne s'améliore, nous sommes confrontés à l'éventualité de devoir réduire de façon radicale une opération humanitaire impérieusement nécessaire. En notre âme et conscience, pouvons-nous abandonner la population du Darfour à un tel sort? La communauté internationale, qui n'a pas aidé suffisamment le peuple rwandais lorsqu'il en avait besoin, peut-elle se contenter d'observer la tragédie, alors qu'elle s'amplifie? Alors que nous avons finalement reconnu, il y a exactement un an, notre responsabilité de protéger, pouvons-nous envisager un nouvel échec?

Que des enseignements aient ou non été tirés, que des principes aient été respectés ou méprisés, ce n'est pas le moment de faire des compromis ou de débattre davantage.

Ces récents combats témoignent d'un mépris total pour l'Accord de paix pour le Darfour. Cet Accord a suscité des espoirs qui se brisent. Les événements actuels bafouent plusieurs résolutions du Conseil et constituent une violation des engagements pris, notamment le non-déploiement de forces armées soudanaises supplémentaires. Du point de vue juridique et moral, une telle action est inacceptable.

À l'évidence, ceux qui ont ordonné cette action persistent à croire qu'une solution militaire peut régler la crise du Darfour. Toutes les parties auraient certainement dû déjà comprendre, après tant de morts et de ravages, que seul un accord politique impliquant l'ensemble des parties prenantes pourra instaurer une paix véritable dans la région.

Comme le Conseil l'a clairement indiqué dans la résolution 1706 (2006), l'Accord de paix sur le Darfour nous donne une chance de réaliser la paix. Au cours des prochains jours, au Secrétariat de l'ONU, nous allons nous réunir avec de hauts responsables de l'Union africaine en vue de parachever les mesures d'appui à la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS). Le Département des opérations de maintien de la paix va également se réunir avec les potentiels fournisseurs de contingents et de forces de police afin d'examiner l'élargissement de la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) au Darfour.

L'Union africaine a indiqué très clairement qu'il fallait passer des opérations de la MUAS à une opération de maintien de la paix des Nations Unies, laquelle décision a été prise par le Conseil. L'Union africaine a aussi indiqué clairement qu'il fallait que la MUAS poursuive ses opérations jusqu'à ce moment-là et qu'il fallait résister à toute tentative visant à saper les décisions allant dans le sens de ces objectifs cruciaux. La Ligue des États arabes a également proposé un appui vital en faveur de la transition et a exprimé sa conviction que la MUAS devrait être maintenue jusqu'à la fin de l'année. À vrai dire, la MUAS est indispensable. Les contingents de l'Union africaine se sont acquittés de leur tâche avec courage, dans des conditions très difficiles. Ils ont un rôle essentiel à jouer jusqu'à ce qu'une opération des Nations Unies puisse être mise en place, mais ils ne disposent toujours pas des ressources nécessaires.

Encore une fois, je demande aux partenaires de la MUAS de veiller à ce que cette dernière puisse continuer à opérer pendant cette période cruciale de transition.

Mais soyons clairs. Nous savons tous que le Gouvernement soudanais continue de refuser la transition, et le Conseil sait bien que sans le consentement du Gouvernement, cette transition ne sera pas possible. C'est pourquoi je demande à nouveau au Gouvernement soudanais d'adopter l'esprit de la résolution 1706 (2006), de consentir à la transition et de poursuivre le processus politique avec une énergie et un engagement renouvelés.

C'est surtout et avant tout la population du Darfour qui subira les conséquences de l'attitude actuellement adoptée par le Gouvernement – de nouveaux morts et de nouvelles souffrances sur une échelle peut-être catastrophique. Mais le Gouvernement lui-même en pâtira s'il n'assume pas sa responsabilité sacrée de protéger son propre peuple. Il sera en butte à l'opprobre et à la honte de toute l'Afrique et de l'ensemble de la communauté internationale. Par ailleurs, ceux qui décident de cette politique et ceux qui l'exécutent doivent bien comprendre qu'ils en seront tenus pour responsables.

Mais ma voix ne va pas à elle seule convaincre le Gouvernement. J'ai tenté à maintes reprises d'expliquer au Gouvernement en quoi consistait la transition et de dissiper toute idée fausse ou tout mythe. En public comme en privé, j'ai insisté sur la situation humanitaire et lancé un appel au pragmatisme du Gouvernement. Le moment est désormais venu que d'autres voix se fassent entendre. Il faut que les gouvernements et les dirigeants, en Afrique et ailleurs, qui sont en mesure d'influencer le Gouvernement soudanais fassent pression sans plus attendre. Il faut également que le Conseil envoie un message clair, énergique et uniforme.

La population du Darfour vit une période périlleuse, mais c'est également un moment décisif pour le Conseil qui, depuis plus de deux ans, s'efforce d'endiguer les combats et d'améliorer la situation au Darfour. Et pourtant, une fois de plus, nous nous trouvons au bord d'une nouvelle calamité. La situation actuelle ne peut plus durer. Le moment est venu de passer aux actes. Cela me semble être, non seulement au Darfour, mais partout dans le monde – une mise à l'épreuve cruciale de l'autorité et de l'efficacité du Conseil, de sa solidarité à l'égard des personnes dans le

besoin et de sa volonté de rechercher la paix. J'engage le Conseil, dans les termes les plus vifs, à être à la hauteur de la situation.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole au représentant du Soudan.

**M. Abdelsalam** (Soudan) (*parle en arabe*) : Je vous félicite, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois. Je voudrais également féliciter votre prédécesseur, le représentant du Ghana, pour sa présidence le mois dernier.

Tout d'abord, je voudrais confirmer une vérité fondamentale, à savoir que le Gouvernement soudanais est toujours soucieux d'une coopération constructive et d'un dialogue objectif et ciblé avec l'ONU afin d'instaurer la paix et la sécurité, car le Soudan a toujours été un Membre actif et engagé de l'Organisation depuis son adhésion. Il a eu des rôles qui sont connus dans les groupes dont il est membre, en commençant par l'Union africaine, la Ligue des États arabes et l'Organisation de la Conférence islamique (OCI), ce qui lui impose certaines responsabilités et des engagements envers l'Organisation.

Il va sans dire que le Soudan abrite actuellement l'une des plus grandes missions de paix des Nations Unies, laquelle a été déployée au Soudan sur la base d'un accord décidé entre les deux parties dans le cadre de l'Accord de paix global. Le Gouvernement soudanais est la première partie à cet Accord. À ce moment-là, le dialogue et l'interaction avec l'ONU étaient gérés par les principes inscrits dans la Charte et le respect de la souveraineté. Le Conseil de sécurité à ce moment-là n'avait pas besoin de tenir des séances successives. Cependant, concernant l'examen de la situation au Darfour par le Conseil, les choses, à notre avis, ont pris une autre direction caractérisée par le déséquilibre et l'absence de critères de crédibilité, et j'en ai pour preuve ce qui suit.

Premièrement, tous les membres du Conseil connaissent les obstacles qui ont entravé les dernières séries de pourparlers de paix d'Abuja. Nul ne saurait mettre en doute le sérieux et la flexibilité du Gouvernement soudanais, qui cherchait à faire réussir les négociations et à aboutir à un accord. Le Conseil sait également que la délégation du Gouvernement soudanais était restée à la table des négociations alors

que les mouvements armés ont maintes fois boycotté ces réunions, comme il connaît également toutes les concessions faites par le Gouvernement, sans lesquelles un accord n'aurait jamais été atteint. Cependant, la première déclaration présidentielle du Conseil n'a comporté aucune mention du rôle du Gouvernement soudanais. Elle n'a même pas comporté un message fort à l'égard des parties qui n'ont pas signé l'Accord.

Deuxièmement, avant l'entrée en vigueur de l'Accord de paix pour le Darfour, des voix se sont élevées appelant au déploiement de forces internationales, ce qui n'est pas stipulé dans l'Accord. Le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine ont publié deux déclarations dans lesquelles ils ont soutenu l'Accord et demandé aux parties qui ne l'ont pas signé de le faire. Ils ont également menacé de sanctions tous ceux qui entravent l'Accord.

Peu après la signature de l'Accord, ceux qui l'ont rejeté ont annoncé la création du prétendu Front de salut national (National Salvation Front), qui a attaqué par surprise la ville de Hamrat es-Sheikh, avec pour objectif déclaré de faire échouer l'Accord de paix pour le Darfour. Comme nous pensions que le Conseil de sécurité voulait protéger l'Accord et le mettre en œuvre, et qu'il était soucieux de sa crédibilité et de l'application de ses résolutions – en particulier la résolution 1591 (2005), qui prévoit des sanctions contre ceux qui entravent l'Accord de paix –, nous lui avons soumis une plainte documentée comportant les noms des auteurs de ces attaques. Nous en avons également fait parvenir une copie au Président du Comité des sanctions créé en vertu de cette résolution. Que s'est-il passé ensuite? Deux mois après notre plainte, le Conseil ne s'est toujours pas prononcé, si peu que ce soit à ce sujet.

Troisièmement, en juillet, en marge du Sommet de l'Union africaine à Banjul, le Président de la République a rencontré le Secrétaire général de l'ONU. Ils se sont mis d'accord sur un plan visant à mettre en œuvre l'Accord de paix pour le Darfour. Le Gouvernement soudanais a présenté un plan global et détaillé pour remédier à la situation au Darfour sur la base de l'Accord. Ce plan comporte des directives claires et précises couvrant les diverses dimensions de la question, qu'elles soient d'ordre politique, sécuritaire, humanitaire ou social. Nous l'avons communiqué au Conseil de sécurité dans l'espoir qu'il serait examiné et reconnu comme un effort national

authentique visant à aborder sagement et posément la situation au Darfour, en tenant compte de tous les aspects.

Mais que s'est-il alors passé? Le Conseil de sécurité n'a même pas jugé bon de convoquer une séance afin d'examiner notre plan d'action, alors que certains de ses membres l'avaient demandé.

Quatrièmement, le Gouvernement soudanais a été une fois de plus invité à la séance de haut niveau du 8 septembre. Il a promis d'y participer, mais il a aussi adressé une demande officielle au Conseil pour qu'il reporte cette séance et s'assure qu'aucune mesure ne soit prise avant, de sorte que le Gouvernement soudanais puisse y participer à haut niveau, soucieux qu'il était de remplir toutes les conditions d'un dialogue sérieux avec le Conseil sur cette question. Pourtant, nous avons eu la surprise de voir le Conseil refuser notre demande sans même écouter nos doléances. Au lieu de cela, il a tenu la séance comme prévu et adopté la résolution 1706.

Lors de la séance du 28 août sur le Soudan, au cours de laquelle a été examiné le projet de résolution 1706 (2006) en l'absence du Soudan, certains membres ont fait des observations et tiré des conclusions erronées, sur la base desquelles la résolution a été adoptée. Je voudrais commenter ces informations.

Certains ont indiqué que le Soudan avait refusé d'assister à la séance. Ce n'est pas vrai. Le Soudan a eu des échanges de haut niveau, par l'intermédiaire du Président de la République avec le Secrétaire général des Nations Unies, dans le cadre desquels mon pays a demandé le report de la séance pour que nous puissions mieux nous y préparer et que nous ayons le temps d'organiser des consultations avec les trois organisations régionales participantes. Le Secrétaire général a promis de transmettre cette demande au Président du Conseil.

Nous avons également adressé une lettre à ce dernier pour lui demander de reporter la séance afin que nous puissions participer aux débats de manière active et productive, mais nous n'avons malheureusement pas eu gain de cause. Nous pensons que si le Conseil de sécurité avait accepté de reporter la séance, il n'aurait pas adopté cette résolution, qui est fondée sur une conclusion erronée. Nous aurions préféré que la séance ait lieu avant l'adoption de la résolution.

Deuxièmement, il a été dit durant la séance que l'Accord de paix pour le Darfour était au bord de l'effondrement. Mais personne ne s'est demandé pourquoi. Certains ont parlé de la recrudescence de la violence au Darfour, des attaques contre les organisations humanitaires et des agressions contre les forces de l'Union africaine. Mais personne n'a dit qui en étaient les auteurs. En outre, les actes criminels du Front de salut national n'ont pas été condamnés. Mais, maintenant que le Gouvernement exerce son droit légitime à l'autodéfense, des voix s'élèvent pour évoquer une « escalade militaire » et affirmer que le conflit au Darfour ne peut pas être réglé par les armes. Où étaient ces voix lorsque le Gouvernement soudanais était agressé? Quelle sorte de jugements porte-t-on ici? Ceux qui font preuve de laxisme dans la dénonciation de ces agressions encouragent les agresseurs à poursuivre leurs attaques, non seulement contre le Gouvernement, mais aussi contre les forces de Minni Arkoy Minawi, qui a signé l'Accord, les convois de l'Union africaine et le personnel humanitaire. Nous savons tous qu'il en est ainsi.

Troisièmement, s'agissant du plan du Gouvernement pour restaurer la stabilité et protéger les civils au Darfour, le débat a essentiellement porté sur ses aspects militaires et sécuritaires, en s'appuyant sur des malentendus et des conclusions erronées. S'il avait consulté le Gouvernement soudanais sur ces questions, le Conseil de sécurité n'aurait pas adopté une résolution basée sur des spéculations sans fondement. L'Accord de paix pour le Darfour prévoit l'intégration de 4 000 membres des différents mouvements du Darfour au sein des Forces armées soudanaises. Sur quatre soldats des Forces armées soudanaises, l'un doit provenir de ces mouvements, et tous doivent être déployés au Darfour. Un calcul simple montre que les forces au Darfour compteront 16 000 soldats, dont 6 000 seront déployés entre le 1<sup>er</sup> août et le 30 septembre, les 10 000 restants prenant leurs positions entre le 31 octobre et le 31 décembre.

Comment peut-on donc parler de violations de l'Accord de paix pour le Darfour ou d'une prétendue escalade militaire? Durant la même période, selon le plan, 3 348 soldats de l'Union africaine doivent aussi être déployés? Comment peut-on prétendre ignorer ce contingent? L'Accord de paix global stipule clairement que la Mission des Nations Unies au Soudan est déployée dans le Sud-Soudan et d'autres régions affectées par la guerre, au sud. Rien de tel n'est précisé dans l'Accord de paix pour le Darfour.

En adoptant la résolution 1706 (2006), le Conseil de sécurité a pris délibérément des mesures précipitées sans préparer le climat politique avec toutes les parties au conflit, au premier rang desquelles le Gouvernement soudanais, qui est le premier concerné et qui est convaincu que ce dialogue est à sens unique. En agissant dans la hâte, le Conseil a choisi la voie de l'affrontement, mais le Gouvernement soudanais est toujours prêt au dialogue sur cette question, où il est la principale partie intéressée. Nous ouvrons grand la porte à une coopération avec la communauté internationale, sans conditions ni limites, et avec tous les États épris de paix, conformément aux principes et pratiques qui respectent sa souveraineté et son indépendance et tiennent compte des traits spécifiques, des valeurs et du patrimoine de son peuple. Une paix durable au Darfour est et sera toujours un objectif stratégique de notre gouvernement, qui agit suivant la volonté populaire. Nous poursuivrons nos efforts actuels en vue de mettre en œuvre l'Accord de paix pour le Darfour, cela sans relâche jusqu'à ce que la paix et la sécurité soient restaurées dans l'ensemble du Darfour.

**Le Président** (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole à S. E. M. Yahya Mahmassani, Observateur permanent de la Ligue des États arabes auprès de l'Organisation des Nations Unies.

**M. Mahmassani** (*parle en arabe*): J'aimerais d'emblée vous remercier, Monsieur le Président, de nous avoir invités à participer à la présente séance pour examiner la situation au Darfour. J'aimerais aussi saisir cette occasion pour vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois. Nous apprécions votre vaste expérience et votre conduite avisée des travaux du Conseil. Je tiens aussi à rendre hommage à votre prédécesseur, le représentant permanent du Ghana, qui a présidé avec beaucoup de compétence les délibérations du Conseil au cours du mois d'août.

La Ligue des États arabes s'est félicitée des résultats des pourparlers de paix d'Abuja, qui ont abouti à la signature, le 5 mai, de l'Accord de paix pour le Darfour par le Gouvernement soudanais et le Mouvement de libération du Soudan. La Ligue des États arabes a également lancé un appel à toutes les parties n'ayant pas signé l'Accord pour qu'elles s'engagent en faveur du dialogue comme seul moyen de réaliser la paix au Darfour. En outre, la Ligue des États arabes s'est félicitée des mesures positives prises par le Gouvernement soudanais et le Mouvement de

libération du Soudan pour commencer la mise en œuvre de l'Accord de paix pour le Darfour, ainsi que des évolutions positives qui les ont accompagnées, à tous les niveaux.

La Ligue des États arabes coordonne ses efforts avec l'Union africaine et collabore avec elle. Nous appelons les groupes armés qui n'ont pas encore signé l'Accord de paix pour le Darfour à cesser l'escalade militaire, et nous appelons la communauté internationale à déployer des efforts en vue d'empêcher que l'Accord ne soit sapé par des actions militaires. D'autre part, nous appelons à davantage de coopération et d'assistance en vue de trouver une solution à la situation humanitaire qui se détériore au Darfour.

La coopération et le dialogue sont la seule voie vers une solution à la question du Darfour. Le Conseil de la Ligue des États arabes, après examen de la résolution 1706 (2006) du Conseil de sécurité, souligne la nécessité d'obtenir l'assentiment du Gouvernement soudanais avant l'envoi de troupes au Darfour, afin de garantir qu'elles ne seront pas rejetées. Le Conseil de la Ligue des États arabes a également appelé à la coopération et la consultation entre le Gouvernement soudanais, l'Organisation des Nations Unies, la Ligue des États arabes et les membres du Conseil de sécurité, en vue de trouver un terrain d'entente quant à la mise en œuvre de l'Accord de paix pour le Darfour. Il a aussi demandé à la communauté internationale d'honorer ses engagements concernant la mise en œuvre de l'Accord de paix pour le Darfour.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Abdul Wahab, Observateur permanent de l'Organisation de la Conférence islamique auprès de l'Organisation des Nations Unies.

**M. Wahab** (*parle en arabe*) : Au nom du Secrétaire général de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI), j'aimerais vous adresser nos chaleureuses félicitations, Monsieur le Président, à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois à l'actualité chargée. Je voudrais aussi vous transmettre, ainsi qu'à tous les autres membres du Conseil de sécurité, les remerciements de l'OCI pour l'invitation qui nous a été faite de prendre part à cet exposé public sur la situation au Soudan.

L'OCI se félicite de la présence à la séance d'aujourd'hui de S. E. M. Kofi Annan, le Secrétaire

général, et le remercie sincèrement de son importante intervention.

L'OCI s'associe au reste de la communauté internationale pour condamner les actes terroristes abominables commis le 11 septembre, il y a cinq ans. L'OCI réaffirme son engagement à lutter contre le terrorisme international en étroite collaboration avec le reste de la communauté internationale.

Notre Secrétaire général, M. Ihsanoglu, n'a pas été en mesure de participer à la présente séance, mais il attend avec intérêt de pouvoir prendre part à la séance du Conseil de sécurité sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales, que vous avez eu l'amabilité, Monsieur le Président, de planifier pour le 20 septembre.

En ce qui concerne la situation au Soudan, l'OCI maintient que tout déploiement d'une mission des Nations Unies sur le territoire du Soudan doit être soumis à l'assentiment du Gouvernement soudanais. Le Secrétaire général de l'OCI a été en contact avec le Gouvernement soudanais. La semaine dernière, il a eu un échange de vues utile avec le Représentant spécial de l'Union européenne pour le Soudan, M. Pekka Haavisto. La semaine prochaine, M. Ihsanoglu mènera ici, à New York, des consultations approfondies sur la question avec les dirigeants de l'Union africaine et de la Ligue des États arabes.

L'OCI va continuer à jouer un rôle actif et constructif sur la question du Darfour, sur les plans tant politique qu'humanitaire, avec la coopération du Gouvernement soudanais et conformément aux principes de la légitimité internationale.

**Le Président** (*parle en anglais*) : J'invite les membres du Conseil qui souhaitent faire des observations ou poser des questions en réponse aux exposés que nous avons entendus à se faire connaître auprès du Secrétariat.

**M. Brencick** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : J'aimerais moi aussi remercier le Secrétaire général de son exposé empreint de réalisme, pour ne pas dire alarmant. Son appel à agir d'urgence pour faire face à la crise au Darfour devrait résonner de cette salle jusque dans le palais présidentiel à Khartoum.

Nous nous félicitons aussi de la présence et de la participation des représentants de la Ligue des États arabes et de l'Organisation de la Conférence islamique.

Le Soudan est, d'après la déclaration de son chargé d'affaires aujourd'hui, toujours disposé à dialoguer avec le Conseil. Cela soulève bien entendu la question de savoir où étaient ses représentants lorsque le Conseil les a invités à notre séance du 28 août, dans laquelle nous avons clairement exprimé au Gouvernement d'union nationale notre inquiétude au sujet de la situation au Darfour, notre conviction qu'une assistance extérieure est essentielle et notre souhait de travailler avec le Gouvernement d'union nationale pour aboutir à une issue adéquate.

Dans toute sa longue intervention d'aujourd'hui, le seul point crucial qu'ait omis le chargé d'affaires soudanais est l'affirmation d'un engagement du Gouvernement d'union nationale à répondre à la situation humanitaire – c'est-à-dire aux souffrances de la population du Darfour – en consentant au déploiement de forces des Nations Unies et en coopérant à la mise en œuvre de la résolution 1706 (2006).

Nous avons déjà entendu M. Jan Egeland, Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, décrire la situation au Darfour comme une catastrophe provoquée par l'homme d'une échelle sans précédent, qui, a-t-il dit, peut encore empirer si une solution politique n'est pas trouvée dans les plus brefs délais. Nous avons aussi lu des observations d'António Guterres, Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, indiquant que le Darfour est au bord d'un désastre terrible et d'une catastrophe humanitaire si le Gouvernement d'union nationale n'autorise pas l'entrée de forces des Nations Unies dans la région. Nous venons désormais d'entendre la même évaluation de la bouche du Secrétaire général lui-même.

Les organismes de secours ont affirmé sans relâche qu'il leur est impossible d'effectuer leur travail sans une force des Nations Unies sur le terrain qui leur assure la sécurité dont ils ont besoin. Combien de personnes faut-il entendre décrire l'horreur de la situation au Darfour, et jusqu'à quel point faut-il que la situation se détériore, pour que le Gouvernement d'union nationale comprenne?

L'adoption de la résolution 1706 (2006) était une première étape. La deuxième étape, plus essentielle, est sa mise en œuvre. Plutôt que d'endosser cette responsabilité, le Gouvernement d'union nationale a indiqué qu'il va faire un pas en arrière en imposant l'expulsion des troupes de la Mission de l'Union

africaine au Soudan (MUAS) d'ici la fin du mois, créant un vide au Darfour que le Gouvernement d'union nationale pourra remplir avec ses propres troupes.

Nous devons appuyer l'Union africaine et la MUAS en cette phase critique et maintenir leur rôle clef dans la réponse à la crise du Darfour et aux souffrances de sa population. Si le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine décide de prolonger le mandat de la MUAS jusqu'à la fin de l'année, tout le monde, y compris le Gouvernement d'union nationale, devra tout faire pour l'appuyer. Cela comporte une mise en œuvre immédiate de la résolution 1706 (2006), qui appelle à une assistance vigoureuse à la MUAS. Le Conseil a convenu que la transition de la MUAS à une opération des Nations Unies est la meilleure option pour toutes les parties concernées. Nous allons faire circuler cet après-midi un projet de déclaration présidentielle dont l'objectif est de permettre au Conseil de parler au nom de la communauté internationale, clairement et d'une seule voix, et de dire au Gouvernement d'union nationale : « Agissez avec nous, parce que la situation au Darfour ne peut pas durer ».

**Sir Emyr Jones Parry** (Royaume-Uni) : Je suis également reconnaissant au Secrétaire général de son exposé et de ses conseils ainsi qu'aux autres orateurs qui ont déjà pris part à ce débat.

Le Royaume-Uni condamne les attentats qui ont eu lieu, ceux perpétrés par les forces du Gouvernement soudanais au Darfour, ainsi que ceux qui ont été perpétrés par les bandits et les mouvements rebelles. Nous condamnons avec la même vigueur les deux parties.

Le fait est que le Darfour est confronté à une catastrophe humanitaire, comme l'a dit le Secrétaire général. Il devrait être bien clair que la responsabilité principale des gouvernements est de protéger leurs citoyens. Il en ressort que la sécurité de la population du Darfour incombe principalement au Gouvernement d'unité nationale et qu'il convient d'assurer la sécurité de tous.

Les priorités du Conseil de sécurité sont claires : éviter une crise humanitaire, protéger véritablement le Gouvernement soudanais et travailler de concert avec lui pour préserver l'intégrité territoriale du Soudan et veiller à ce que le Darfour ne devienne pas une menace pour l'unité de l'État ou pour la stabilité de la région. C'est un intérêt légitime, un intérêt qui a été remis en

question par certains membres du Conseil au fil des années. Cependant, aujourd'hui, nous comprenons tous cet intérêt et nous en connaissons les raisons. C'est un intérêt que le Gouvernement du Soudan a toujours refusé de reconnaître.

Étant donné que le Darfour ne peut faire l'objet d'une solution militaire, le fait que l'on ait suggéré ce matin qu'on avait porté une attention insuffisante au plan de paix du Gouvernement soudanais revient à nier l'histoire. Nous en avons débattu. Il est clair qu'il n'apporte pas de réponse. Il ne permet pas non plus de déployer des forces sur le terrain qui jouiraient de la confiance de la population du Darfour. Nous avons tenu des débats. Nous étions disposés à avoir des échanges avec les représentants du Gouvernement soudanais, mais ceux-ci n'y étaient pas disposés. Il en est résulté que nous avons adopté la résolution 1706 (2006) du Conseil de sécurité. Nous l'avons fait en espérant réaliser deux objectifs simples : le premier était de renforcer la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS) – ce que nous avons fait, et le deuxième était de déployer la MUAS au Darfour afin d'assurer la sécurité prévue par l'Accord de paix pour le Darfour.

Les objections selon lesquelles ce déploiement viole la souveraineté nationale, alors que la MUAS œuvre à renforcer l'Accord de paix global dans le sud, sonnent creux. L'Union africaine et la majorité des États Membres de l'ONU savent que la participation de l'Organisation est l'étape logique suivante qui permettra à l'ONU d'aider le Gouvernement soudanais à assumer la responsabilité qui lui incombe, celle consistant à protéger sa population. C'est aussi simple que cela, et la résolution 1706 (2006) le prévoit en des termes clairs.

En ce qui concerne le manque de consultations, je ne sais combien il faudrait en tenir. Un Conseil de sécurité siégeant à Khartoum, à Juba et à El Fasher a mené un grand nombre de consultations. Il y a eu, depuis lors, un nombre infini de consultations. Mais nous nous sommes toujours heurtés au fait que le Président du Soudan refusait de reconnaître la nécessité de ce déploiement au Darfour.

La dure réalité est que, si cette force n'est pas déployée, une année après que l'Assemblée générale a reconnu la responsabilité de protéger, nous serons confrontés à une véritable crise qui sera due à l'intransigeance du Gouvernement, et non pas au fait que les Membres de l'ONU ont manqué de volonté.

Nous avons montré que nous avons la volonté. Nous avons montré que le libellé de la résolution reflétait ce qui nous avait été dit à Khartoum et individuellement. Nous avons proposé la résolution la plus conciliante possible. C'est la raison pour laquelle nous devons désormais faire tout notre possible pour veiller à ce qu'elle soit appliquée.

Pour l'heure, j'ai trois priorités simples. La première est de renforcer et d'élargir le mandat de la MUAS. La résolution 1706 (2006) dispose d'un certain nombre de dispositions qui vont dans ce sens. Le reste fera, de toute évidence, l'objet d'une décision du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. Nous ne pouvons pas laisser un vide au Darfour. Un vide qui permettrait aux forces du Gouvernement soudanais, aux Janjaouid et aux rebelles de combattre serait contreproductif pour nous tous, mais cela serait particulièrement tragique pour la population du Darfour. Mettre à disposition les capacités et le financement nécessaires pour permettre la poursuite du déploiement de la MUAS est fondamental. Il ne suffit pas de faire des vœux pieux et d'affirmer que le financement sera assuré si cette force se poursuit. Il est temps de passer à l'action, ce qui signifie renforcer la MUAS.

Deuxièmement, il convient d'examiner les problèmes au Tchad. Le Tchad, dont les frontières avec le Darfour ne sont pas nettement définies, connaît actuellement un véritable problème. Mais il est évident qu'il faut fournir une sécurité adéquate aux personnes qui se trouvent dans des camps au Tchad. Cela fait partie de la résolution 1706 (2006), et le Royaume-Uni attend du Département des opérations de maintien de la paix qu'il fasse des propositions permettant d'assurer véritablement cette sécurité. Il faut, en outre, prévoir que si la crise s'aggrave au Darfour, le problème humanitaire du Tchad s'aggravera probablement également. Il est donc très important de se préparer à y porter remède et d'assurer la sécurité dans les camps au Tchad.

Troisièmement, nous devons également poursuivre nos efforts pour persuader le Président Al-Bashir. Nous devons tous – organisations régionales, pays ayant une influence particulière sur Khartoum – persuader le Président que l'application des dispositions de la résolution 1706 (2006) sera bénéfique pour le Soudan, car la paix et la sécurité sont les meilleurs gages de l'intégrité et de la stabilité du Soudan. C'est bon pour la région, et surtout, cela

permettra de s'attaquer à une des graves crises humanitaires.

L'ONU a affirmé clairement qu'elle était disposée à jouer son rôle. La question est de savoir si la Gouvernement soudanais est prêt à s'acquitter de ses obligations à l'égard de son propre peuple.

**M. Gayama** (Congo) : Monsieur le Président, au nom de la délégation congolaise, je voudrais vous dire combien nous sommes heureux de vous voir au poste que vous occupez et de pouvoir saluer en vous non seulement le diplomate chevronné mais aussi le chef d'une équipe dynamique, celle de la Grèce, avec laquelle nous avons toujours eu plaisir à coopérer. De plus, en tant que voisins, nos deux missions partagent le même immeuble, ce qui est toujours rassurant, par ces temps d'insécurité, raison supplémentaire, si besoin en était, de nous sentir en confiance avec vous.

De même, votre prédécesseur, l'Ambassadeur Nana Effah-Apenteng, sait combien bilatéralement et, dans le cadre panafricain, le Ghana et le Congo ont toujours su avancer main dans la main, ainsi qu'il nous a abondamment offert l'occasion, de le démontrer le mois dernier.

C'est justement à la fin du mois dernier que le Conseil a adopté la résolution 1706 (2006), non pas, espérons-nous, pour passer en force malgré les obstacles, plutôt inattendus, il est vrai, qui jonchent la voie vers la mise en application progressive de l'Accord de paix pour le Darfour, mais en espérant rallier à cette cause aussi bien les parrains que les protagonistes de la crise.

L'occasion est donnée aujourd'hui à tous ceux qui avaient alors demandé le report à cette date de l'examen de la situation au Soudan, à commencer par le Gouvernement soudanais lui-même, de se joindre au Conseil pour répondre aux attentes de l'Union africaine, attentes qui en fait en traduisent d'autres, bien spécifiques, consistant à mettre fin aux souffrances quotidiennes endurées par les populations civiles du Darfour.

En effet, dans un peu plus d'une quinzaine de jours environ, la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS) parviendra au terme de l'échéance du 30 septembre 2006 qu'elle s'était fixée pour faire place à une opération des Nations Unies. Si la résolution 1706 (2006) du 30 août confirmait l'engagement du Conseil de sécurité à cet égard, elle appelait aussi le Gouvernement soudanais à manifester son adhésion,

afin de faciliter une telle transition suivant les modalités élaborées par le Secrétaire général dans son rapport daté du 28 juillet.

Le dialogue et la concertation auxquelles le Congo n'a eu de cesse de convier l'ensemble des parties intéressées n'a jamais eu d'autre but que de répondre, de manière effective, aux exigences d'une telle opération de l'ONU, avec les besoins de coordination qu'elle implique en vertu de l'Accord de paix du 5 mai sur le Darfour.

Nous nous félicitons de la participation au présent débat de partenaires aussi importants que la Ligue des États arabes et l'Organisation de la Conférence islamique, dont les points de vue et l'apport ont toujours été appréciés à leur juste valeur par l'Union africaine dans la détermination des conditions d'une paix durable au Soudan.

Pour ce qui est de l'Union africaine, ses 7 000 hommes de troupe attendent, l'arme au pied et dans l'endurance, que se décident des politiques de mouvement, pour donner la preuve d'un processus orienté vers des solutions pratiques en direction des forces en présence, et plus encore, en faveur des populations civiles éprouvées.

Dans une récente déclaration en date du 5 septembre dernier, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a réitéré ses positions pour ce qui est du renforcement de la MUAS et de sa coopération avec les Nations Unies. Il réaffirme en particulier ses décisions des 10 mars, 15 mai et 27 juin 2006, réitère son soutien à la MUAS et demande aux parties de respecter scrupuleusement le cessez-le feu, de garantir la protection et la sécurité du personnel de la MUAS, de s'abstenir de toute action visant à fragiliser le processus de paix et les efforts de mise en œuvre de l'Accord de paix pour le Darfour. Le Conseil de paix et de sécurité confirme également la tenue, le 18 septembre, ici même à New York, d'une réunion sur le Darfour au niveau ministériel en marge de la soixante et unième session de l'Assemblée générale.

L'Union africaine sait tout l'intérêt attaché au dialogue et aux consultations Darfour-Darfour comme mécanisme interne de clarification des enjeux politiques et institutionnels. Aussi y accorde-t-elle un rôle que le Conseil serait aussi bien avisé d'appuyer. Le Gouvernement soudanais et la communauté internationale y trouveraient du reste un terrain propice de coopération, en vue d'un Soudan pacifié et démocratique.

C'est à cet objectif fondamental que le Gouvernement soudanais est appelé à exercer une influence et une autorité pouvant correspondre à son désir de promouvoir le développement et la gestion des ressources et d'autres questions sociales au Darfour.

Le plan soumis il y a quelques semaines par le Soudan, s'il dénote une prise de conscience accrue de la responsabilité des dirigeants soudanais vis-à-vis de leur peuple, demeure pourtant insuffisant. Nous en aurions en effet pris simplement acte si les graves préoccupations signalées par l'Afrique et la communauté internationale avaient, elles aussi, suscité des réponses adéquates de la part du Gouvernement soudanais, cosignataire de l'Accord de paix d'Abuja.

Or, le comportement des factions armées sur le terrain ne les a pas rapprochées de l'esprit et de la lettre de cet Accord; et la situation a empiré à un point tel que l'action des agences et organisations humanitaires s'en est trouvée entravée jusque, parfois, à l'obstruction, et ce, de manière apparemment délibérée. Chaque jour qui passe est comme une chance perdue pour des populations civiles amenées à s'enfoncer dans la précarité et à risquer leur santé, leur sécurité et leur vie du fait d'exactions et de crimes crapuleux commis contre elles par leurs propres compatriotes soudanais. Les détails de ce tableau dramatique sont décrits avec suffisamment de pertinence dans les rapports du Secrétaire général, notamment celui du 28 juillet, ainsi que dans l'exposé que vient de nous faire ce matin M. Kofi Annan, qu'il n'est point besoin d'y revenir.

La situation au Darfour aurait dû, depuis plusieurs mois déjà, donner lieu à une réponse concrète, adaptée, grâce à la disponibilité exprimée par la communauté internationale, particulièrement par les résolutions 1679 (2006) du 16 mai et 1706 (2006) du 31 août adoptées par le Conseil de sécurité. Il est pour le moins regrettable qu'en dépit des contacts pris à Khartoum par le Conseil et conjointement par l'Union africaine et les Nations Unies, l'accord décisif attendu du Gouvernement soudanais ne se soit pas encore manifesté, Khartoum affichant même ces derniers temps, une attitude de refus déclaré contre une opération des Nations Unies.

Le Conseil de sécurité serait pourtant mal avisé de baisser les bras. Nous engageons le Conseil à affiner davantage son approche du dossier sur le Darfour et à ne pas négliger de s'investir toujours davantage dans le rapprochement avec les organisations régionales et les

gouvernements pouvant disposer d'une influence sur les différents protagonistes.

Le débat prévu le 20 septembre prochain, consacré aux relations avec les organisations régionales et l'ONU, revêt à cet égard une grande importance à nos yeux. Le Conseil de sécurité devra en effet pouvoir se donner toute la latitude indispensable pour explorer à bon escient les possibilités que lui confère la Charte, notamment au titre du Chapitre VIII, et se prévaloir d'autres ressources de la diplomatie bilatérale ou multilatérale impliquant l'ONU et les États Membres, l'ONU et les organisations intergouvernementales ou non gouvernementales, pour donner toute la pleine mesure de ses capacités de prévention ou d'action.

En développant davantage une telle approche qui n'exclut pas l'action sur le terrain, nous croyons qu'il serait possible de ménager toutes les chances de réduction des malentendus. Pour ce faire, il importe, pour le Conseil, de savoir parler de manière consensuelle, à la fois pour garantir la mise en œuvre de ses décisions, surtout si celles-ci se veulent de portée opératoire, et pour rallier à ses vues les principaux protagonistes de la situation.

Si le renforcement de la MUAS pouvait à ce stade constituer le meilleur moyen de vérifier le degré d'engagement de la communauté internationale vis-à-vis du Darfour, il serait tout à fait judicieux de saisir une telle occasion de renforcement de la MUAS. L'Union africaine s'en féliciterait.

Je ne saurais terminer sans exprimer, en ce 11 septembre, jour de commémoration de l'attaque dont les États-Unis ont été l'objet, toute la sympathie de ma délégation envers la délégation des États-Unis et l'assurer de notre volonté commune de lutter contre le terrorisme aveugle, responsable de la mort et de la désolation de victimes innocentes dans le monde.

**M. Liu Zhenmin** (Chine) (*parle en chinois*) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous remercier vivement pour les efforts que vous avez déployés pour convoquer cette séance. Celle-ci a donné aux parties un moyen utile de promouvoir les échanges et la coopération au sujet de la question du Soudan. Nous voudrions aussi remercier le Secrétaire général de sa présence et de sa déclaration.

Nous apprécions les efforts que fait le Secrétaire général pour essayer de régler la question du Darfour. Nous appuyons la proposition et l'initiative

constructive de tenir un dialogue de haut niveau sur le Soudan. Nous souhaitons la bienvenue aux représentants du Gouvernement soudanais, de l'Union africaine, de la Ligue des États arabes et de l'Organisation de la Conférence islamique, dont trois d'entre eux ont fait des déclarations au cours de la présente séance.

À l'heure actuelle, la question du Darfour accapare l'attention de la communauté internationale et constitue une priorité dans l'ordre du jour du Conseil; la communauté internationale œuvre sans relâche à y trouver une solution. L'Union africaine a envoyé au Darfour la plus grande mission qu'on ait jamais vue, chargée de s'acquitter d'une tâche difficile de maintien de la paix. Le personnel humanitaire des Nations Unies et d'autres organismes compétents a rapidement acheminé des secours aux réfugiés du Darfour pour réduire la crise humanitaire. Les organisations régionales compétentes et divers pays ont également fourni de l'aide, ou prodigué des conseils et avancé des idées. L'objectif fondamental de leurs efforts est d'aider le Gouvernement soudanais à rétablir la paix au Darfour, d'aider la population locale et, à terme, de rétablir la paix dans l'ensemble du pays.

Depuis l'adoption de la résolution 1706 (2006) du Conseil de sécurité, la Chine a suivi de près l'évolution de la situation relative à la question soudanaise, en particulier la situation au Darfour. Nous avons constaté que bien que les parties aient des vues divergentes concernant la manière de régler la question du Darfour, elles sont du même avis sur au moins deux points. Premièrement, l'ONU devrait assumer les tâches entreprises actuellement par la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS). C'est là une recommandation formulée par le Secrétaire général et la position collective de l'Union africaine; c'est aussi une solution pragmatique. Deuxièmement, nous devons continuer à rechercher le consentement et la coopération du Gouvernement soudanais quant au déploiement des contingents de maintien de la paix des Nations Unies. Bien que le Gouvernement soudanais n'ait pas accepté la résolution 1706 (2006), la porte du dialogue doit rester grande ouverte.

Sur la base de ce consensus, la Chine affirme que les membres de la communauté internationale doivent continuer à renforcer la coordination et la coopération. Ils doivent continuer à s'attacher à dissiper les soupçons et les inquiétudes qui existent du côté du Gouvernement soudanais concernant le déploiement des contingents des Nations Unies; ils doivent

également prendre des mesures pour améliorer la sécurité et la situation humanitaire au Darfour.

Nous pouvons dès lors avancer sur deux fronts. Premièrement, nous devons adopter des mesures visant à renforcer la MUAS. Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine va bientôt tenir une réunion de ses Ministres des affaires étrangères à New York. À ce moment-là, le Ministre des affaires étrangères du Soudan sera également présent pour la session de l'Assemblée générale. Sur la base de consultations complètes, les parties pourront décider des arrangements appropriés sur l'avenir de la MUAS et sur son mandat.

Deuxièmement, nous devons fournir d'urgence des secours humanitaires et des fonds afin d'éliminer les obstacles évidents qui entravent l'aide humanitaire. Nous avons remarqué que le Secrétaire général adjoint Egeland a demandé plusieurs fois aux parties de tenir leurs promesses d'assistance. Les parties doivent écouter ces appels et tenir leurs engagements sans plus tarder.

La Chine a mené des efforts constants, actifs et responsables pour faire avancer le processus de paix au Soudan, accordant une grande attention à la recherche d'une solution adéquate aux problèmes du Darfour. Nous avons souvent fait remarquer au Soudan que la seule raison pour laquelle l'ONU voulait prendre le relais de la MUAS était d'aider le Soudan à mettre en œuvre l'Accord de paix pour le Darfour. C'est là également le large consensus qui prévaut au sein de la communauté internationale. Nous espérons que le Gouvernement soudanais agira dans la perspective de son développement à long terme et fera preuve de souplesse.

En même temps, nous pensons que le Conseil de sécurité doit respecter les vues du Gouvernement national en question et ne pas imposer une opération de maintien de la paix des Nations Unies. En outre, nous devons tenir compte de l'influence et du rôle des organisations régionales compétentes. Nous pensons que si toutes les parties adoptent une approche franche et pragmatique, renforcent la confiance mutuelle et la coopération et élargissent leur perspective, nous serons certainement en mesure de parvenir à une solution qui satisfiera tout le monde.

À la présente séance, qui se tient le jour du cinquième anniversaire du 11 septembre 2001, la délégation chinoise tient également à exprimer toute sa sympathie à la Mission des États-Unis auprès de

l'ONU, ainsi qu'au Gouvernement et au peuple des États-Unis.

**M. Mahiga** (République-Unie de Tanzanie) (*parle en anglais*) : Nous vous félicitons, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois, et nous vous remercions d'avoir organisé la présente séance sur le Darfour. Encore une fois, nous remercions la délégation ghanéenne pour sa présidence le mois dernier.

Nous nous félicitons de la présence parmi nous du Secrétaire général pour cet important débat sur la situation au Darfour et sur la mise en œuvre de la résolution 1706 (2006), adoptée par le Conseil de sécurité le 31 août 2006. Nous le remercions de sa déclaration qui incite à la réflexion sur la situation au Darfour. Nous remercions également les représentants du Soudan, de la Ligue des États arabes et de l'Organisation de la Conférence islamique de leurs déclarations, lesquelles laissent entrevoir un léger espoir que le Soudan et la communauté internationale pourront remédier à la crise au Darfour.

La situation au Darfour est arrivée à une conjoncture cruciale et il est urgent de prendre des initiatives urgentes et décisives pour débloquer l'Accord de paix pour le Darfour et en faire avancer la mise en œuvre. La situation humanitaire sur le terrain ne cesse de se détériorer, l'accès est limité et les conditions de sécurité des travailleurs humanitaires se détériorent de jour en jour. La situation politique est dans l'impasse, car l'on ne parvient pas à persuader les non-parties à l'Accord de le signer; au contraire, elles sont encore plus divisées et plus belligérantes. La tension croît entre le Gouvernement et les groupes armés alors que le Gouvernement déploie une force militaire massive en vue de frapper les rebelles à n'importe quel moment. Nous avons appris ce matin que des attaques aériennes ont effectivement été lancées en représailles à des attaques des rebelles. La situation connaît de nouveau une escalade dangereuse à laquelle il faut mettre fin.

À notre avis, une solution militaire à la situation actuelle ne fera qu'aggraver les malheurs et les souffrances des populations et compliquer la situation fragile que connaît le Darfour sur le plan politique et en matière de sécurité. C'est l'échec d'une approche militaire à la crise au Darfour qui a rendu nécessaire l'Accord de cessez-le-feu de N'Djamena et, par la suite, le processus de paix d'Abuja. Le Soudan devrait

bien comprendre la futilité de rechercher des solutions militaires à des problèmes politiques après la plus longue guerre civile que connaît l'Afrique au Sud-Soudan. Le Soudan nous a effectivement appris et démontré la valeur et le bienfait de solutions pacifiques négociées à des crises politiques prolongées avec l'Accord de paix global négocié à Naivasha et à Nairobi.

La mission de maintien de la paix de l'Afrique touche à sa fin. Les ressources nécessaires pour maintenir cette force se tarissent. Le Gouvernement soudanais a signalé que la Mission l'Union africaine au Soudan (MUAS) pourra partir lorsque que son mandat arrivera à son terme à la fin du mois. Cette perspective est des plus effrayantes. La communauté internationale n'a jamais abandonné une crise politique humanitaire aussi importante que celle qui existe au Darfour. Nous ne pouvons pas laisser la population du Darfour seule. La situation exige une action internationale et la pleine participation du Soudan.

Nous sommes saisis de la résolution 1706 (2006) du Conseil de sécurité, qui a été rejetée par le Soudan en raison de sa méfiance à l'égard de la présence d'une force des Nations Unies au Darfour pour mettre en œuvre l'Accord de paix pour le Darfour. Cet argument nous intrigue car la présence des Nations Unies au Darfour ne sera pas différente de celle assurée par l'Organisation au Sud-Soudan, sauf en ce qui concerne sa taille et sa composition. Il est aujourd'hui urgent que l'Union africaine et les Nations Unies encouragent à nouveau le Gouvernement soudanais à explorer des approches permettant d'appliquer la résolution du Conseil d'une manière qui soit rassurante pour chacun.

La Tanzanie place toute sa confiance dans les compétences du Secrétaire général pour trouver les moyens de sortir de cette impasse. Il serait utile d'amorcer d'urgence des consultations avec le Gouvernement soudanais et l'Union africaine, ainsi qu'avec les autres parties prenantes et facilitateurs qui ont participé aux négociations de l'Accord de paix d'Abuja, de manière à parvenir à une mise en œuvre acceptable et créative de cet accord. Nous sommes heureux d'avoir entendu ce matin le représentant du Soudan indiquer que son gouvernement était prêt à dialoguer et à mener des consultations avec les Nations Unies sur la nécessité de mettre en œuvre le processus de paix au Darfour.

En attendant, il faut prendre d'urgence une initiative afin de prolonger le mandat de l'Union

africaine et de mobiliser les ressources nécessaires pour couvrir les dépenses de la MUAS entre fin septembre et la fin de l'année. Selon le résultat des consultations politiques que nous venons de proposer, l'ONU devra continuer à mettre en place la logistique nécessaire pour qu'une force multinationale suffisante soit déployée au Darfour dans des conditions acceptables par le Soudan, mais sous l'égide de l'ONU.

Nous espérons que ces idées aideront à sortir de cette impasse politique et à mettre fin à la dégradation de la situation sécuritaire.

Permettez-moi d'exprimer à mon tour ma compassion au Gouvernement et au peuple des États-Unis au moment du cinquième anniversaire des attentats contre les tours jumelles, et de rappeler à cette occasion les dangers que représente le terrorisme international.

**M. Churkin** (Russie) (*parle en russe*) : La situation délicate dans laquelle se trouve toujours le Darfour et les difficultés rencontrées dans le processus de règlement continuent de susciter à juste titre l'inquiétude des membres du Conseil de sécurité et de la communauté internationale dans son ensemble, en premier lieu face aux nouvelles flambées de violence et à l'aggravation de la situation humanitaire. Les événements récents montrent que les dirigeants soudanais ont choisi de résoudre de manière autonome le problème du Darfour, sans associer au processus le personnel de maintien de la paix de l'ONU. Et, je le dirai sans ambages, nous ne partageons pas cette position.

Les décisions du Conseil de sécurité et de l'Union africaine doivent être appliquées. Le recours à la force pour stabiliser la situation au Darfour conduira à une impasse. La position de la Fédération de Russie a toujours été que les décisions du Conseil de sécurité concernant le maintien de la paix doivent être prises en tenant compte de l'avis du gouvernement concerné. Malheureusement, la résolution 1706 (2006), qui a été adoptée dans la hâte et sans que se poursuivent les consultations avec le Gouvernement soudanais, lors d'un vote qui a vu la Russie s'abstenir alors qu'elle était d'accord sur le principe, a eu l'effet contre-productif d'exacerber les tensions.

La Russie a adopté la position de principe qu'il est souhaitable d'utiliser les ressources et les forces de l'ONU au Darfour pour parvenir à une paix durable, mais cela en collaboration avec les dirigeants du Soudan et en étroite coopération avec l'Union

africaine, la Ligue des États arabes et l'Organisation de la Conférence islamique. Cette coopération doit s'appuyer sur la démarche proposée par le Secrétaire général d'une intervention progressive des Nations Unies au Darfour, qui consiste avant tout à renforcer rapidement et sensiblement la Mission de l'Union africaine au Soudan avant d'en confier la responsabilité à l'ONU.

La séance d'aujourd'hui nous offre la possibilité de procéder à des évaluations directes. Nous nous félicitons de l'état d'esprit positif des dirigeants de l'Union africaine. Nous espérons que le Gouvernement soudanais établira une coopération globale avec l'Union africaine et sa mission au Darfour. En dépit des problèmes qu'elle rencontre, celle-ci joue en effet un rôle essentiel dans la stabilisation de la région, permettant d'éviter que ne reprennent les effusions de sang à grande échelle. À cet égard, nous estimons qu'il serait bon de prolonger le mandat de l'Union africaine jusqu'à la fin de l'année.

Nous sommes convaincus qu'il subsiste des possibilités réelles de poursuivre dans la voie d'un règlement pacifique au Darfour. Le Conseil de sécurité doit continuer à apporter son appui politique aux efforts déployés à cet effet, en renforçant par son autorité le dialogue entre l'Union africaine, l'ONU et les dirigeants soudanais. Il n'y a pas d'autre option que de poursuivre ce dialogue jusqu'à ce qu'une solution soit trouvée. La Russie continuera de faire tout ce qui est en son pouvoir pour que des progrès soient réalisés à cet égard, notamment grâce à ses contacts avec le Soudan.

Pour finir, j'aimerais aussi, en cette date anniversaire de l'attaque terroriste contre New York, exprimer ma solidarité et mon soutien à la délégation des États-Unis ainsi qu'à tout le peuple américain.

**M. Burian** (Slovaquie) (*parle en anglais*) : Nous souhaitons nous aussi remercier le Secrétaire général d'avoir exposé la situation qui règne au Darfour.

Les observations qui nous ont été communiquées aujourd'hui, comme les nouvelles troublantes que nous recevons chaque jour du Darfour, confirment que depuis l'adoption de la résolution 1706 (2006), cette situation n'a cessé de s'aggraver. Nous avons été témoins d'une nouvelle vague d'attaques contre les civils, les travailleurs humanitaires et le personnel de l'ONU et de l'Union africaine. Les pillages et les violences sexistes s'accroissent, aggravant la souffrance

du peuple du Darfour et faisant craindre une nouvelle série de déplacements massifs.

Nous partageons l'avis du Secrétaire général selon lequel la situation des civils au Darfour est désespérée et il est urgent, par une action immédiate de la communauté internationale, de mettre fin aux violences, et d'atténuer la souffrance d'un nombre croissant de réfugiés et de personnes déplacées sans accès aux secours humanitaires.

Lorsque le Conseil de sécurité a visité les camps de réfugiés et de personnes déplacées au Darfour et à l'est du Tchad, nous avons été témoins des conditions inhumaines dans lesquelles vivent ces personnes. Nous avons entendu des histoires terribles au sujet de leurs souffrances. Le peuple du Darfour nous a désespérément invités à l'aider à mettre fin à ses épreuves, et la communauté internationale est tenue de répondre à ce besoin.

Nous estimons que la résolution 1706 (2006) offre une bonne base pour permettre à la communauté internationale de protéger les civils sur le terrain et de faciliter l'application de l'Accord de paix pour le Darfour. La Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS) doit être renforcée d'urgence et nous devons commencer immédiatement à préparer le passage à une opération dirigée par l'ONU et bénéficiant d'un mandat fort tel que l'envisage la résolution 1706 (2006).

Toutefois, nous sommes très préoccupés par la réaction du Gouvernement soudanais face à la résolution 1706 (2006), et en particulier par sa menace de refouler le personnel de maintien de la paix de l'Union africaine. Nous estimons que sans les forces de l'UA, la situation sécuritaire ne peut que se détériorer et le conflit s'aggraver au Darfour. À cet égard, nous sommes d'accord avec le Secrétaire général pour dire que si ni l'UA, ni les Nations Unies ne sont présentes, et que les souffrances et les pertes civiles s'accroissent, les dirigeants soudanais se mettront dans une situation où ils seront tenus pour responsables, individuellement ou collectivement, du sort de la population du Darfour.

Le Gouvernement soudanais doit comprendre qu'une opération dirigée par l'ONU pour appuyer l'application effective de l'Accord de paix pour le Darfour est la seule option viable pour aboutir à une paix durable au Darfour. Il doit aussi comprendre, sur la base de son expérience antérieure avec la situation de crise au Sud-Soudan, que l'ONU n'est pas une force d'invasion ou d'occupation, mais un intermédiaire

impartial qui est là pour aider le peuple soudanais à régler le conflit et pour aider le Gouvernement à s'acquitter de sa responsabilité de protéger tous ses citoyens.

L'ONU a toujours respecté la souveraineté et l'intégrité territoriale de ses Membres. Elle a cependant une responsabilité, qui a été entérinée par nos dirigeants dans le Document final du Sommet mondial de l'année dernière, de protéger les populations contre le génocide, les crimes de guerre, le nettoyage ethnique et les crimes contre l'humanité. Nous ne devons pas permettre que se reproduisent les cas du Rwanda ou de Srebrenica, où la communauté internationale a assisté impuissante au massacre de civils innocents.

À cet égard, nous sommes également très préoccupés des mesures récemment prises par le Gouvernement soudanais en vue de rechercher une solution militaire au Darfour, ce qui viole non seulement l'Accord de paix pour le Darfour mais aussi les résolutions du Conseil de sécurité. Nous pensons que l'Accord de paix pour le Darfour est le meilleur outil pour faire progresser le processus de paix et pour traiter les causes profondes du conflit au Darfour. Cela ne saurait toutefois servir de prétexte pour lancer des actions militaires contre ceux qui ont exprimé des réserves à son sujet ou ont refusé de le signer. Les années de conflit prolongé au Darfour ont prouvé qu'il ne saurait y avoir de solution militaire à la crise qui y sévit. Nous demandons donc instamment au Gouvernement soudanais de mettre immédiatement fin à sa campagne militaire et d'engager un dialogue politique avec les non-signataires.

Pour terminer, j'aimerais demander au Gouvernement soudanais de commencer à se conformer aux dispositions de la résolution 1706 (2006) et d'entamer un échange de vues constructif avec l'ONU sur sa mise en œuvre rapide, ce qui évitera une nouvelle escalade du conflit et la déstabilisation de toute la région. À cet égard, nous regrettons qu'aujourd'hui les représentants du Gouvernement soudanais aient manqué une occasion de plus d'avoir un échange de vues significatif avec le Conseil de sécurité sur les moyens de régler la crise au Darfour avec l'appui et l'assistance de l'ONU proposés dans la résolution 1706 (2006).

Enfin, nous espérons que la communauté internationale tout entière, et notamment les organisations régionales telles que la Ligue des États arabes, l'Union africaine et l'Organisation de la

Conférence islamique, dont le Soudan est membre, mettront à profit leur influence et emploieront un dialogue politique bilatéral pour convaincre le Gouvernement soudanais qu'une assistance de l'ONU et son implication dans le processus de paix au Darfour est dans l'intérêt de toute la population soudanaise.

**M. García Moritán** (Argentine) (*parle en espagnol*) : Nous vous remercions, Monsieur le Président, d'avoir organisé la présente séance sur le conflit au Darfour, qui est malheureusement colorée par des circonstances plus que préoccupantes.

Nous saluons aussi la participation du représentant du Soudan; nous lui souhaitons la bienvenue à cette séance et nous nous réjouissons que son gouvernement ait répondu favorablement à notre invitation.

Enfin, nous remercions les représentants de l'Union africaine, de la Ligue des États arabes et de l'Organisation de la Conférence islamique de leur participation à la présente séance et de leurs déclarations, ainsi que de l'intérêt constant qu'ils ont manifesté dans la recherche d'une solution à cette crise, qui d'après nous a déjà bien trop duré.

À peine quelques heures après l'adoption de la résolution 1706 (2006), dont l'Argentine s'était portée coauteur, le Gouvernement soudanais a une fois encore rejeté l'opération des Nations Unies au Darfour, en présentant des arguments bien connus, et a continué à mettre en œuvre son plan d'action, qui met particulièrement l'accent sur la dimension militaire et sécuritaire. Les nouvelles qui nous parviennent du Darfour sont très alarmantes : il y a de nouvelles vagues d'attaques visant la population civile, les travailleurs humanitaires et même les membres de la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS). Parallèlement à ce scénario de violences et de souffrances accrues, il y a des indications d'une remise en question de la présence de la MUAS à l'expiration de son mandat le 30 septembre.

Comme ma délégation l'a déjà signalé en de précédentes occasions, les objectifs que visent ce Conseil et l'ONU dans son ensemble en s'impliquant dans la situation au Darfour sont clairs : nous voulons travailler avec le Gouvernement soudanais, et unir nos efforts pour aider à la mise en œuvre de l'Accord de paix pour le Darfour et à la protection de la population civile de la région. Nous exhortons le Gouvernement soudanais et tous les Soudanais à comprendre que tel est notre but.

L'Argentine souhaite que le Gouvernement de Khartoum comprenne qu'en plus de la responsabilité qui incombe à chaque État individuellement de protéger sa propre population, il y a une responsabilité de la communauté internationale d'aider les États à exercer cette responsabilité. Dans le contexte de la crise au Darfour, le seul moyen de protéger sa population civile est d'assurer une présence d'effectifs de maintien de la paix dans la région – des forces neutres et impartiales qui ne constitueront en rien des forces d'occupation et qui n'entreprendront en aucune manière des actions pouvant limiter la souveraineté ou l'intégrité territoriale du Soudan. Il s'agit en d'autres termes de sauvegarder les vies et la sécurité de millions de civils innocents, sachant que le Gouvernement soudanais n'est pas en mesure de le faire.

Je voudrais être tout à fait clair : dans ce conflit, l'on ne peut pas et l'on ne doit pas appliquer de politiques axées sur la recherche d'une solution militaire. Comme ce Conseil l'a déjà signalé à maintes reprises, la seule issue passe par des moyens pacifiques dans le cadre de l'Accord de paix pour le Darfour. Les objectifs proposés pour le Darfour ne pourront être atteints qu'à travers un respect intégral des résolutions de ce Conseil, des décisions de l'Union africaine et des dispositions de l'Accord que j'ai cité.

C'est pourquoi nous appuyons pleinement l'approche adoptée, qui consiste à renforcer immédiatement la MUAS, puis ultérieurement – au plus tard le 31 décembre prochain, comme le prévoit la résolution – transférer ses responsabilités à notre Organisation. Il ne fait aucun doute qu'il nous faut obtenir du Soudan qu'il accepte cette approche et coopère avec elle, car sans son accord, il serait très difficile, voire impossible, de remplir les objectifs proposés. Il faut aussi que les organisations internationales les plus directement impliquées unissent leurs efforts à cet égard.

Nous ne pouvons pas et ne devons pas rester paralysés face à une situation qui appelle une action immédiate. Chaque jour qui passe se traduit en davantage de vies perdues et en des souffrances plus graves pour un peuple qui a déjà bien trop enduré. Nous devons réaffirmer notre engagement à régler cette crise si nous ne voulons pas continuer d'être les témoins d'une violation constante et persistante des droits de l'homme à une échelle que la communauté internationale ne saurait tolérer sans prendre des mesures pour y mettre fin. Nous exhortons tous les acteurs ici présents à collaborer dans un esprit

constructif pour parvenir conjointement à mettre fin à la crise au Darfour et aider à poser les bases d'une société plus unie, où tous les Soudanais pourront vivre en paix et dans la liberté.

Pour terminer, ma délégation exprime au peuple des États-Unis ses condoléances à l'occasion du cinquième anniversaire de l'atroce attentat terroriste commis dans cette ville en 2001.

**M. de La Sablière** (France) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de l'organisation de ce débat, qui répond à un souhait exprimé par notre Conseil dès le mois dernier.

Je remercie aussi le Secrétaire général de sa participation à cette séance, et surtout de la présentation éclairante qu'il nous a faite à l'ouverture de ce débat.

Je souhaiterais en premier lieu rappeler l'importance que ma délégation attache à l'Accord d'Abuja. La conclusion de cet Accord avait été unanimement saluée par notre Conseil, comme par l'ensemble de la communauté internationale, qui avaient marqué leur disponibilité à contribuer à sa mise en œuvre. L'Accord d'Abuja demeure aujourd'hui notre référence commune et la direction vers laquelle doivent tendre tous les efforts en vue du retour à la paix et à la stabilité dans le Darfour. Il est donc plus que jamais souhaitable que les mouvements qui n'ont pas signé, s'y rallient et que puisse se tenir la conférence de tous les Darfouriens grâce à laquelle ceux-ci aborderont ensemble leurs problèmes communs.

Ma délégation est donc particulièrement préoccupée par la poursuite de l'option militaire de la part de certains mouvements rebelles qui n'ont pas signé l'Accord d'Abuja, de même que par les indications concernant une relance des opérations militaires par les autorités soudanaises. De telles options, comme plusieurs membres du Conseil l'ont déjà souligné, ne peuvent aucunement ramener la paix et la stabilité dans le Darfour, aujourd'hui pas plus qu'hier. Elles ne peuvent qu'entraîner la prolongation des souffrances indicibles endurées par la population depuis le début du conflit il y a plus de trois ans. Contraires aux résolutions de notre Conseil, aux décisions du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et de l'Accord d'Abuja, elles ne pourraient que contrarier les efforts très importants que les Nations Unies sont prêtes à effectuer pour ramener la paix dans le Darfour.

La résolution 1706 (2006) s'inscrit dans le prolongement de toutes les initiatives antérieures du Conseil de sécurité pour soutenir la mise en œuvre de l'Accord d'Abuja. Cette résolution a été adoptée plus particulièrement, c'est l'opinion de ma délégation, pour deux raisons. La première, c'est l'inquiétante dégradation de la situation humanitaire et sécuritaire dans le Darfour au cours des derniers mois, ce que le Secrétaire général vient d'ailleurs de rappeler. Cette dégradation compromet la mise en œuvre de l'Accord. Plusieurs centaines de milliers de civils sont directement menacés par l'intensification des combats et la détérioration de l'accès humanitaire que l'on a constatées au cours des derniers mois.

Notre Conseil ne saurait se résigner à la poursuite d'un conflit qui donne lieu aux violations des droits de l'homme les plus graves, qui risque de provoquer la déstabilisation des pays voisins et qui contraint des millions de personnes à dépendre de l'assistance internationale pour leur subsistance.

La seconde raison pour laquelle le Conseil a pris cette décision – et je pense qu'il faut toujours se le rappeler – c'est qu'en fait l'Union africaine le lui a demandé. Cette demande, exprimée avant la signature de l'Accord d'Abuja, a été réaffirmée depuis lors par plusieurs décisions du Conseil de paix et de sécurité. Les Nations Unies, qui ont constamment soutenu les efforts politiques et militaires de l'Union africaine en vue de ramener la paix dans le Darfour, se devaient de répondre positivement à cette demande.

Cette opération que nous avons décidée de mettre en place, le Soudan doit à présent en accepter le déploiement. Il le doit à sa population qu'il a – et ceci a été rappelé aujourd'hui à plusieurs reprises – la responsabilité de protéger, si nécessaire avec le concours de la communauté internationale. Point n'est besoin de rappeler que ceci figure d'ailleurs dans le Document final du Sommet mondial de 2005 et dans la résolution 1674 (2006) du Conseil de sécurité.

Le Soudan le doit aussi à l'Union africaine et à l'ONU qui n'ont pas d'autres buts dans cette affaire que de l'aider, dans le respect de sa souveraineté et de son unité, à ramener la paix dans le Darfour et à assurer une protection efficace de la population civile.

Sur tous ces points que je viens d'évoquer, il me paraît essentiel qu'un même langage soit tenu au Gouvernement d'unité nationale du Soudan par chacun des Membres de l'ONU et par chacune des organisations régionales concernées. Pour sa part, la

France poursuivra ses efforts pour que ce message, qui est un message de responsabilité, de dialogue et de coopération, soit pleinement compris par les autorités soudanaises.

Je conclurais en rappelant les conséquences de ce conflit pour la stabilité de la région et les conséquences qu'il a sur le plan humanitaire au-delà des frontières comme en témoigne la situation dans les camps au Tchad. La résolution 1706 (2006) évoque à juste titre ces questions. Nous attendons les propositions du Secrétaire général sur les moyens d'améliorer la sécurité dans les camps au Tchad et la contribution qui pourrait être apportée par les Nations Unies à une surveillance de la zone frontalière en territoire tchadien.

**M. Oshima** (Japon) (*parle en anglais*) : Je voudrais d'abord vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat. Je voudrais également remercier le Secrétaire général de sa présence et de sa déclaration sur la situation au Darfour, qui est effectivement très alarmante. Ma délégation salue également la participation à cette séance du Conseil des représentants du Gouvernement soudanais ainsi que de l'Union africaine, de l'Organisation de la Conférence islamique et de la Ligue des États arabes, et les remercie de leurs déclarations. Leur présence et leur participation au débat d'aujourd'hui sont importantes au moment où nous examinons la situation tragique qui sévit au Darfour, et tentons de déterminer comment la communauté internationale peut améliorer cette situation et promouvoir la mise en œuvre des Accords de paix pour le Darfour à la suite de l'adoption de la résolution 1706 (2006) le 31 août.

Il est troublant de constater que la réalisation de ces objectifs communs – l'amélioration de la situation sur le terrain et la promotion de la mise en œuvre de l'Accord de paix pour le Darfour – semblent hélas devenir de plus en plus problématiques. Le Secrétaire général l'a dit très clairement, une fois de plus. La position du Gouvernement soudanais est extrêmement importante pour faire face à ces problèmes. Il y a toutefois d'autres acteurs clefs dont il convient d'entendre la voix. Nous accordons donc une grande importance aux exposés et échanges d'aujourd'hui, particulièrement pour promouvoir le dialogue et parvenir à une meilleure compréhension dans un contexte où ces éléments essentiels semblent par malheur faire cruellement défaut.

L'aggravation de la situation sur le terrain au Darfour, les atrocités bien attestées qui s'y poursuivent, et la catastrophe humanitaire à grande échelle qui touche des millions nous préoccupe énormément. Nous sommes également alarmés par le fait que cette situation déplorable continue de créer des conditions susceptibles d'entraîner de graves conséquences qui menacent la paix et la sécurité dans l'ensemble de la sous-région. Alors que nous sommes confrontés à cette cruelle réalité, il convient de souligner une fois de plus que l'application de l'Accord de paix pour le Darfour doit être accéléré et que les parties non signataires doivent être incluses. La communauté internationale, y compris les organisations représentées à cette réunion, doivent redoubler d'efforts à cette fin.

C'est précisément pour trouver une manière de sortir de cette situation que la résolution 1706 (2006) a été adoptée à la fin du mois d'août après de très longues consultations et échanges de vues impliquant toutes les parties, y compris l'Union africaine et le Gouvernement soudanais. Nous considérons que le passage de la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS) à une mission des Nations Unies au Soudan élargie est la seule solution réaliste pour régler la situation. Nous ne voyons pas d'autre option réaliste, certainement pas de solution militaire.

Il apparaît clairement que pour parvenir à la transition envisagée de la MUAS à une mission de maintien de la paix des Nations Unies, il est indispensable d'obtenir le consentement et la coopération du Gouvernement soudanais. Hélas, étant donné que le Gouvernement soudanais ne semble pas encore l'avoir accepté, nous l'invitons instamment à revoir sa position en tenant compte de la résolution 1706 (2006). Dans le même temps, la communauté internationale doit réagir – comme la résolution le demande – face à la nécessité impérieuse d'un appui rapide au maintien des forces de l'Union africaine sur le terrain, ainsi qu'aux énormes besoins humanitaires.

Il est également nécessaire de s'assurer qu'il n'y a pas de vide sécuritaire pendant la période de transition. À cette fin, nous appelons à une coopération beaucoup plus étroite entre l'Union africaine et l'ONU. Dans ce contexte, nous suivrons avec intérêt les débats du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine lors de la réunion qui se tiendra le 18 septembre.

S'agissant du plan de rétablissement de la stabilité et de protection des civils au Darfour, présenté au Conseil par le Gouvernement soudanais, nous avons

écouté attentivement les déclarations faites par le représentant du Soudan et nous avons également pris acte de l'analyse et des observations communiquées par le Secrétaire général. Comme on l'a dit, certaines propositions sont conformes à l'Accord de paix pour le Darfour. Par exemple, nous relevons dans le plan d'heureuses propositions, telles que des mesures visant à mettre fin aux actes de violence commis contre les femmes et les enfants et une campagne d'information sur l'Accord de paix pour le Darfour, dont l'élaboration sera, nous l'espérons, poursuivie en concertation avec le Gouvernement soudanais et les Nations Unies.

Mais, d'un autre côté, d'autres questions ne peuvent manifestement pas être considérées comme compatibles avec l'Accord de paix pour le Darfour. Le déploiement unilatéral de troupes soudanaises au Darfour, qui y est proposé, est préoccupant; il constituerait, comme on l'a souligné, une violation des résolutions antérieures et serait contraire à la lettre et à l'esprit de l'Accord de paix pour le Darfour.

Pour terminer, le Japon voudrait exhorter une fois encore le Gouvernement soudanais à faire preuve de prudence dans le règlement de cette question et à reconsidérer sa position, en tenant compte de la décision du Conseil telle qu'elle est exprimée dans la résolution 1706 (2006). Le Japon est d'avis que le Conseil devrait adopter une attitude favorisant la poursuite du dialogue et des consultations avec le Gouvernement soudanais nécessaires à cette fin.

Enfin, en cette triste journée de commémoration, ma délégation se joint aux autres délégations pour exprimer sa sympathie au peuple américain et sa solidarité dans la lutte contre le terrorisme.

**M. Christian** (Ghana) (*parle en anglais*): Je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette séance sur la situation au Darfour. La délégation ghanéenne tient à remercier le Secrétaire général, M. Kofi Annan, de sa présence et de la déclaration qu'il a prononcée à cette séance. Tout comme les autres délégations, je voudrais aussi rappeler le souvenir des milliers de personnes qui ont péri le 11 septembre 2001. À cette occasion, nous partageons le chagrin et la tristesse du Gouvernement et du peuple américains.

Nous saisissons cette occasion pour remercier de leur présence les représentants de l'Union africaine, de la Ligue des États arabes, de l'Organisation de la Conférence islamique et du Gouvernement d'unité

nationale de la République du Soudan. Nous espérons que leur participation à la séance d'aujourd'hui insufflera un nouvel élan au processus de paix et renforcera la détermination de la communauté internationale à trouver une solution globale, pacifique et rapide à la crise au Darfour, conformément à l'Accord de paix pour le Darfour du 5 mai 2006 et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

À cet égard, nous tenons à souligner la bonne volonté et l'esprit de partenariat international sur lesquels la résolution 1706 (2006) est fondée, et nous appelons à l'application complète et dans les délais de la résolution, afin d'alléger les souffrances de la population du Darfour. Compte tenu de l'instabilité de la situation sur le terrain, l'élargissement au Darfour de la Mission des Nations Unies au Soudan est le seul moyen de garantir au mieux la sécurité des millions de Soudanais déplacés et de préserver la souveraineté, l'unité et la stabilité du pays dans l'intérêt de tous ses citoyens.

En outre, nous manifestons notre totale confiance dans les assurances données à plusieurs reprises au Gouvernement soudanais que le déploiement proposé d'une mission des Nations Unies au Darfour est une mission humanitaire et un appel au partenariat, non une forme d'affrontement. C'est pourquoi nous exhortons le Gouvernement à ouvrir les portes du Darfour à la mission existante des Nations Unies au Soudan, de manière que nous puissions mettre un terme au chaos et à la mort et créer de réelles perspectives de vie meilleure pour tous les Soudanais.

**M. Al-Bader** (Qatar) (*parle en arabe*): Ma délégation remercie le Secrétaire général pour son rapport sur le Darfour (S/2006/591 et S/2006/591/Add.). La période couverte par le rapport a vu des faits nouveaux importants, certains positifs, que le Conseil de sécurité doit prendre en compte. Il s'agit notamment de l'Accord de paix pour le Darfour et de la reprise des relations diplomatiques entre le Soudan et le Tchad.

Certaines mesures juridiques et judiciaires ont été prises par le Gouvernement soudanais pour poursuivre en justice les auteurs de crimes contre l'humanité. Des décisions ont aussi été prises concernant le partage des richesses et du pouvoir et les violations des droits de l'homme. Cependant, bien que l'Accord de paix pour le Darfour ait été signé par le Gouvernement soudanais et favorablement accueilli par la communauté internationale, certaines parties ont refusé de le signer. À cause de ces factions, les actes de violence ont repris

de plus belle, notamment au nord, à la frontière avec le Tchad. Cela constitue une menace pour la paix et la sécurité, ainsi que pour l'avenir de l'Accord. Cela constitue également un obstacle à la distribution de l'aide humanitaire par les organisations internationales et les organisations non gouvernementales. Tout cela constitue une menace pour la paix et la sécurité au Darfour et dans toute la région.

Il nous semble clair que le véritable obstacle à une paix durable provient des activités des factions qui refusent de signer l'Accord de paix pour le Darfour et le rejettent. Depuis le début, nous nous en tenons à notre position; toutes nos interventions au Conseil de sécurité concernant la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS) démontrent notre soutien à celle-ci. La MUAS a accompli un excellent travail; cela témoigne du souci des États membres de l'Union africaine de trouver une solution au problème du Darfour.

Nous réaffirmons que nous devons augmenter notre appui financier et logistique à la MUAS, en utilisant les ressources de l'ONU. Cette demande n'a pas eu d'écho favorable jusqu'à la publication du rapport du Secrétaire général, qui a appelé à fournir tout l'appui financier et logistique nécessaire à la MUAS pour que celle-ci n'échoue pas faute de cet appui. Le Conseil de sécurité a été clair sur ce point et l'Assemblée générale devrait suivre en fournissant cet appui, si nous voulons réellement assurer la paix et la sécurité au Darfour et dans toute la région.

Le Gouvernement soudanais a présenté un plan général d'action pour le Darfour, qui comporte de nombreux éléments positifs. Pourtant, le Conseil de sécurité l'a complètement ignoré et ne l'a pas étudié sérieusement. Au contraire, le plan a été ignoré dans la résolution 1706 (2006). Aussi appelons-nous encore une fois les membres du Conseil à étudier le plan et à parvenir à un accord avec le Gouvernement soudanais au sujet de la situation au Darfour. Nous espérons qu'une initiative fructueuse ouvrira des voies diplomatiques qui favoriseront le dialogue. Nous devons éviter la menace de sanctions qui, sans nul doute, compliquerait la situation.

La situation qui règne au Darfour nécessite des concertations menées de bonne foi et une volonté de convaincre et de créer un climat favorisant la réussite des négociations et l'instauration d'une paix véritable au Darfour.

Enfin, je me joins à ceux qui ont exprimé leur vive sympathie à la délégation des États-Unis à l'occasion du cinquième anniversaire des attentats terroristes de 2001.

**M<sup>me</sup> Tincopa** (Pérou) (*parle en espagnol*) : Nous tenons également à remercier le Secrétaire général des informations qu'il nous a fournies et à souhaiter la bienvenue aux représentants de la Ligue des États arabes, de l'Organisation de la Conférence islamique et de l'Union africaine, ainsi qu'au représentant du Soudan, et à les remercier de participer au présent débat.

Nous tenons également à remercier toutes les parties qui ont prêté leurs bons offices afin de persuader les hautes autorités du Gouvernement soudanais d'accepter la transition de la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS) à une opération de paix des Nations Unies.

Nous regrettons que le Gouvernement soudanais refuse de comprendre que l'opération de paix au Darfour a pour seul objectif de coopérer avec ses autorités afin de mettre en œuvre les accords de paix et de sécurité et d'assurer à la population du Darfour une protection dont elle ne bénéficie pas à l'heure actuelle.

L'évolution de la situation sur le terrain nous indique qu'il y a urgence. Du fait de la détérioration des conditions de sécurité et de l'accès restreint de l'aide humanitaire, des millions de personnes se trouvent exposées à de graves dangers et sont au bord d'une catastrophe humanitaire.

Face à cette situation, nous pensons que l'ONU ne peut pas se dérober à sa responsabilité éthique de protéger et de défendre les droits de l'homme lorsque les gouvernements ne peuvent ou ne veulent pas protéger leur population.

C'est pourquoi nous estimons que le Conseil de sécurité doit veiller de manière prioritaire à la mise en œuvre de la résolution 1706 (2006), en particulier pour appuyer effectivement l'exécution de l'Accord de paix pour le Darfour et pour protéger les civils. Compte tenu de l'évolution de la situation sur le terrain, nous croyons qu'il importe que, sur la base de la résolution 1706 (2006), le Conseil de sécurité prenne d'urgence les mesures suivantes.

Premièrement, il doit obtenir le déploiement rapide de la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) au Darfour. À cette fin, il faut poursuivre le dialogue avec le Gouvernement soudanais.

Aujourd'hui, nous avons entendu le représentant du Soudan signaler que son gouvernement est prêt à engager un dialogue. Nous espérons que cet état d'esprit se maintiendra.

La deuxième mesure consisterait à renforcer le mandat de la MUAS. L'Union africaine doit continuer à jouer un rôle important dans ce domaine.

La troisième mesure consisterait à parvenir à un accord de cessez-le-feu viable et durable, conformément aux engagements décrits dans l'Accord de paix pour le Darfour, en particulier au chapitre III, et dans tous les accords de paix précédents.

La quatrième mesure – peut-être la plus importante – a trait à la question humanitaire. La communauté internationale doit continuer à rechercher des formes intelligentes de coopération relatives à l'aide financière et à la protection de la population civile.

Nous devons reconnaître que le Darfour pose un défi énorme qu'à ce jour le Conseil n'a pas été en mesure de relever. Toutefois, ma délégation forme l'espoir qu'avec l'appui du Gouvernement soudanais, des organisations régionales et de la communauté internationale, nous pourrions instaurer au Darfour une paix et une stabilité politiques fondées sur le dialogue.

À cet égard, nous appuyons plusieurs aspects de l'évaluation du Secrétaire général concernant le plan que le Soudan a présenté pour le Darfour.

Enfin, je tiens à signaler que ma délégation tient également exprimer au Gouvernement et au peuple des États-Unis sa solidarité en cette date anniversaire et son appui continu à la lutte contre le terrorisme.

**M<sup>me</sup> Løj** (Danemark) (*parle en anglais*) : Une fois de plus, nous avons entendu une description extrêmement troublante de la situation humanitaire et des conditions de sécurité au Darfour. Tout indique que la situation s'aggrave et qu'une catastrophe humanitaire provoquée par l'homme se profile à l'horizon.

Pour éviter cela, il est absolument nécessaire, tout d'abord, d'améliorer immédiatement la sécurité et l'accès humanitaire, et deuxièmement, de s'attacher à instaurer une sécurité durable afin que la population du Darfour puisse retrouver progressivement une vie normale. En fait, la question est de savoir comment améliorer fondamentalement les conditions de sécurité au Darfour à court et à moyen termes.

Il y a 12 jours, le Conseil a adopté la résolution 1706 (2006) qui autorisait une opération de soutien à la paix des Nations Unies au Darfour et un appui immédiat au renforcement de la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS). Le Danemark a été l'un des coauteurs de cette résolution dont nous appuyons avec force tous les éléments. Nous regrettons vivement les réactions immédiates de Khartoum à la résolution 1706 (2006), telles qu'elles nous ont été rapportées.

La communauté internationale – et le Conseil à vrai dire – a fait montre d'une patience exceptionnelle à l'égard du Gouvernement soudanais. Nous avons poursuivi le dialogue. Nous nous sommes rendus au Soudan et avons convié le Gouvernement à nos séances et, surtout, nous lui avons fourni des assurances que tout gouvernement ayant de bonnes intentions à l'égard de ses citoyens devrait pouvoir accepter sans hésitation. Et pourtant, nous nous heurtons à un refus du Gouvernement et nous ne savons pas ce qu'il adviendra de la population du Darfour après le 30 septembre.

Nous devons tout faire pour empêcher un nouveau génocide sur le continent africain. Les horreurs du Rwanda, qui continuent de nous hanter, ne peuvent que renforcer notre détermination. La crédibilité morale du Conseil de sécurité est mise à l'épreuve par cette longue crise.

Grâce à des contacts bilatéraux avec des partenaires clefs en Afrique et ailleurs, et de concert avec nos partenaires de l'Union européenne, nous avons intensifié les efforts en vue de convaincre le Gouvernement soudanais qu'il n'existe pas d'alternative viable à une mission des Nations Unies au Darfour. Nous devons veiller à éliminer tous les obstacles et à réaliser les objectifs d'une solide opération de soutien à la paix au Darfour, comme cela est énoncé dans la résolution 1706 (2006).

Toutes les voies de dialogue avec Khartoum – directes et indirectes – doivent rester ouvertes et doivent fonctionner pleinement. Nous pourrions bientôt nous retrouver dans une course contre la montre. Si un accord n'est pas conclu d'ici quelques semaines, nous n'aurons tous – y compris le Gouvernement soudanais – qu'un très petit nombre d'options qui ne seront guère alléchantes.

Ces deux dernières semaines, les Amis du Gouvernement soudanais ont indiqué que les intérêts de la population du Darfour seront mieux protégés si la MUAS continue d'opérer en même temps que le

Gouvernement met en œuvre son propre plan de « stabilité et protection » au Darfour. Nous sommes au regret de signaler que nous ne sommes pas de cet avis. Les faits sur le terrain son éloquents, et, comme M. Egeland l'a dit au Conseil il y a deux semaines,

« Nous risquons de perdre jusqu'à l'espoir et de mettre en danger des centaines de milliers de vies. ».

Que je dise les choses simplement : de vrais amis aideront le Gouvernement – tout gouvernement – à s'acquitter de sa tâche la plus importante, laquelle consiste à protéger ses citoyens contre la famine, la violence et la mort, quelles que soient l'appartenance ethnique, les différences culturelles ou la religion.

On a souvent répété qu'il n'y a pas de solution militaire à la crise du Darfour, mais seulement un règlement politique. Les non-signataires de l'Accord de paix pour le Darfour – et leurs partisans sur le terrain – ne peuvent pas être éliminés par une action militaire. Un enseignement important à tirer des 20 années de conflit entre le Nord-Soudan et le Sud-Soudan est que le Gouvernement doit engager un dialogue avec ses adversaires. Les non-signataires de l'Accord de paix pour le Darfour sont néanmoins parties aux accords de cessez-le-feu de N'Djamena et doivent donc être intégrés dans les mécanismes de contrôle du cessez-le-feu. Il faut rétablir, appuyer et maintenir un processus politique qui tienne compte des préoccupations des non-signataires et les fasse participer à l'Accord de paix pour le Darfour. Pour le moment, les deux camps semblent entièrement axés sur une solution militaire. Grâce à des encouragements et à des pressions extérieurs, toutes les parties doivent faire preuve d'une plus grande flexibilité et rester ouvertes à des compromis.

En tant que partisan fervent de la justice internationale et de l'état de droit, le Danemark pense que tous ceux qui sont responsables doivent rendre des comptes et les rendront. La question des sanctions doit encore être examinée, comme le souligne la résolution 1706 (2006). À notre sens, si le Gouvernement soudanais poursuit ses plans actuels au Darfour, il ne faudrait pas exclure la possibilité de sanctions politiques et économiques plus larges.

Les sanctions ont pour but d'encourager la prise de décisions politiques avisées, qui respectent et appliquent les décisions du Conseil de sécurité, mais il ne faut jamais oublier qu'à la fin des comptes doivent aussi être rendus dans cette crise. En adoptant la

résolution 1593 (2005) et en saisissant la Cour pénale internationale de la situation au Darfour, le Conseil a déjà montré qu'il ne tolérerait pas l'impunité pour de graves crimes contre l'humanité. Une fois de plus, nous devons montrer que nous avons tiré les enseignements du Rwanda et que les responsables de la poursuite de cette crise devront assumer les conséquences de leurs actes.

Dans une semaine, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine se réunira ici, à New York, pour prendre une décision définitive au sujet du mandat de la MUAS. Cette dernière a effectué un travail louable, et l'UA a prouvé, lors des négociations qui ont mené à l'Accord d'Abuja, sa capacité à agir en chef de file et à faire pression sur ses pairs. La décision qui doit être prise lundi prochain est délicate et nécessitera là encore que l'Union africaine prenne les choses en main.

En adoptant la résolution 1706 (2006), le Conseil de sécurité a fourni une base concrète au transfert de la MUAS aux Nations Unies. Le Danemark est convaincu qu'une force solide des Nations Unies au Darfour est une condition essentielle au maintien de l'Accord de paix pour le Darfour. Un effondrement de cet accord mettrait non seulement en danger l'Accord de paix global, mais il aurait aussi de graves répercussions sur le plan régional, ce qui, de toute évidence, n'est dans l'intérêt de personne.

Pour finir, permettez-moi d'exprimer également, au nom du Gouvernement danois, ma profonde sympathie aux États-Unis et au peuple américain pour les terribles attaques terroristes qu'ils ont subies il y a cinq ans, jour pour jour.

**Le Président** (*parle en anglais*): Je vais maintenant faire une déclaration au nom de mon pays.

Je remercie sincèrement les membres du Conseil pour les paroles aimables qu'ils ont adressées à ma personne et aux membres de ma délégation.

Je remercie également le Secrétaire général pour sa déclaration, dans laquelle il a décrit avec précision la situation critique au Darfour. Le débat d'aujourd'hui a souligné, une fois de plus, la nécessité d'une action immédiate de la part du Conseil de sécurité pour détourner une crise humanitaire sans précédent qui pourrait s'étendre à toute la région. Je me félicite de la participation de l'Union africaine (UA), de la Ligue des États arabes et de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI).

Au cours des dernières semaines, nous avons été témoins d'une grave détérioration de la situation tant humanitaire que sécuritaire au Darfour. D'une part, le Gouvernement soudanais renforce ses moyens militaires en vue d'une éventuelle et plus large offensive. Comme nous l'avons dit en d'autres occasions devant ce Conseil, toute tentative de mise en œuvre par la force de l'Accord de paix pour le Darfour aura inévitablement pour effet d'aggraver la situation. D'autre part, les non-signataires de cet accord semblent être résolus à rechercher un face-à-face militaire avec le Gouvernement. Il n'est donc pas surprenant que le processus politique soit dans l'impasse et qu'il n'y ait pas de dialogue politique sérieux entre les deux parties.

La situation que je viens de décrire, et qui est aggravée par la situation humanitaire déjà fort sombre, a mené le Darfour au bord de l'effondrement total, limite que certains appellent le seuil rwandais. Il est ainsi frappant de constater qu'au cours des dernières semaines, le nombre de violations graves des droits de l'homme, dont les viols, a atteint un niveau critique. On compte 50 000 personnes déplacées de plus, et l'accès humanitaire a été sérieusement restreint du fait que les travailleurs humanitaires sont pris pour cibles; neuf d'entre eux ont ainsi perdu la vie au cours du seul mois de juillet.

Les membres du Conseil de sécurité doivent déclarer d'une seule voix que cette situation est inadmissible et appelle une action d'urgence. La réponse du Conseil, mais aussi de la communauté internationale dans son ensemble, doit notamment consister à persuader Khartoum d'accepter le déploiement de l'ONU, à relancer la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS) et à faire pression sur les non-signataires de l'Accord de paix pour le Darfour afin qu'ils y participent.

Il y a 11 jours, le Conseil a adopté la résolution 1706 (2006), qui prévoit d'étendre au Darfour le mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS). Malheureusement, le Gouvernement soudanais a rejeté cette résolution et continue de s'y opposer publiquement. Les initiatives diplomatiques en cours doivent se poursuivre et s'intensifier afin que le Gouvernement soudanais comprenne qu'il doit revenir

sur sa décision. À cet égard, les consultations avec d'autres parties prenantes, telles que l'UA, la Ligue des États arabes et l'OIC, revêtent également une importance particulière.

L'objectif principal de la résolution 1706 (2006) est de protéger les civils du Darfour et d'aider le peuple soudanais à mettre en œuvre l'Accord de paix pour le Darfour, contribuant ainsi au rétablissement de la paix et à la réconciliation nationale dans le pays. Par conséquent, toute crainte relative à ses objectifs réels est sans fondement et doit être dissipée. De plus, la présence et le renforcement de la MUAS sont d'une importance capitale, non seulement pour venir à bout de la crise actuelle, mais aussi pour préparer le déploiement d'une force de l'ONU en janvier 2007. Dans ce contexte, nous attendons avec intérêt les décisions qui doivent être prises à New York, le 18 septembre, par le Conseil de paix et de sécurité de l'UA.

Pour finir, dans les semaines qui viennent, nous devons nous efforcer de convaincre ceux qui ne l'ont pas encore fait de signer l'Accord de paix pour le Darfour qui, malgré ses lacunes, est actuellement le seul accord comportant les éléments essentiels à un règlement à long terme de la crise au Darfour. Il doit donc être appliqué en totalité, et non pas de manière sélective.

Nous pensons que le Conseil doit redoubler d'efforts pour régler la crise actuelle, se servant pour cela de tous les outils dont il dispose, et notamment du mécanisme offert par la résolution 1591 (2005). Dans le même temps, tous les membres qui ont de l'influence doivent faire tout ce qui est en leur pouvoir pour aboutir à une solution qui, avant tout, doit viser à sauver des vies et à garantir l'accès des secours humanitaires à ceux qui en ont besoin.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

*La séance est levée à 13 h 10.*